



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du 28 novembre 2019**

**61 élus présents (104 en exercice, 13 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (311/7.10.2 /980C)**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé, qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour

objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2020. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

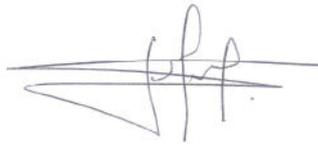
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

PJ : 1

Les élus ont débattu des orientations budgétaires 2020 et adopté le rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME  
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN

# Rapport d'orientations budgétaires 2020

## Sommaire

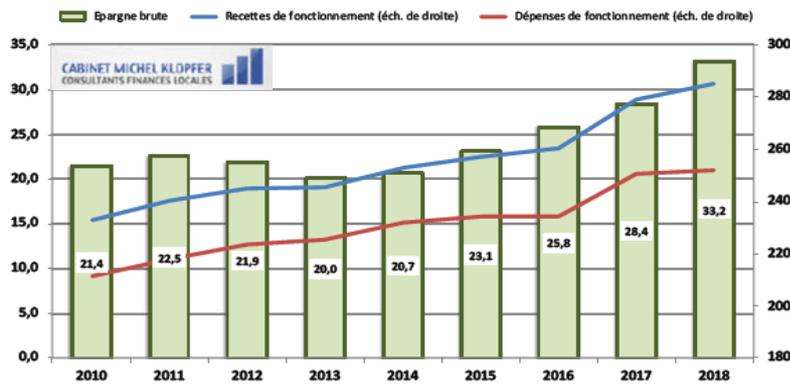
- 1. Une situation financière en amélioration**
- 2. Une dette équilibrée et maîtrisée**
- 3. Des charges de personnel maîtrisées**
- 4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020 )**
- 5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2019–2024 - Budget général et budget des transports**
- 6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain**
- 7. Les priorités 2020**
- 8. Conclusion**

# 1. Une situation financière en amélioration

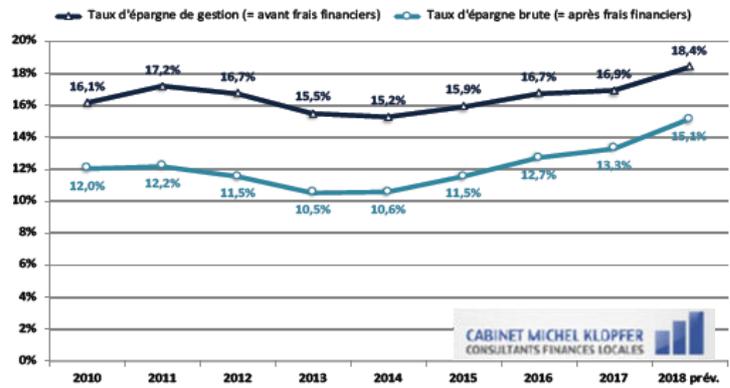
- **La situation financière de m2A est en amélioration mais demeure contrainte. Cette situation est essentiellement liée à :**
  - la structuration tardive par rapport aux agglomérations de la même strate
  - à la rigidité de la structure des charges de fonctionnement en raison des compétences exercées
  - aux baisses continues des dotations de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques : ↘ 15,1 M€ depuis 2010
  - à la nécessité d'équilibrer le financement du transport urbain
- **L'épargne brute de m2A se reconstitue progressivement depuis 2015 sous l'effet combiné :**
  - de la maîtrise des dépenses de gestion par la stabilisation des frais de personnel
  - de la maîtrise de la contribution au budget du transport par un encadrement de la DSP Transport et la dynamique des produits du Versement Transport
  - des ajustements de fiscalité
  - de l'éligibilité au FPIC en 2016 qui disparaît en 2017
  - d'une hausse de produit de CVAE traduisant le dynamisme économique du territoire

## Au niveau consolidé (budget général + budget des transports) le niveau d'épargne conforte sa progression

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



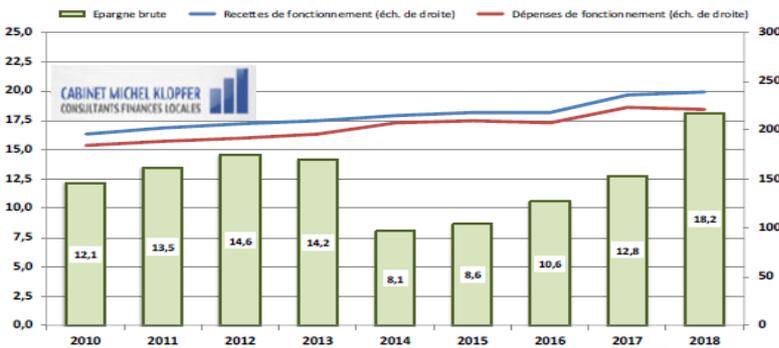
Evolution des taux d'épargne du budget consolidé



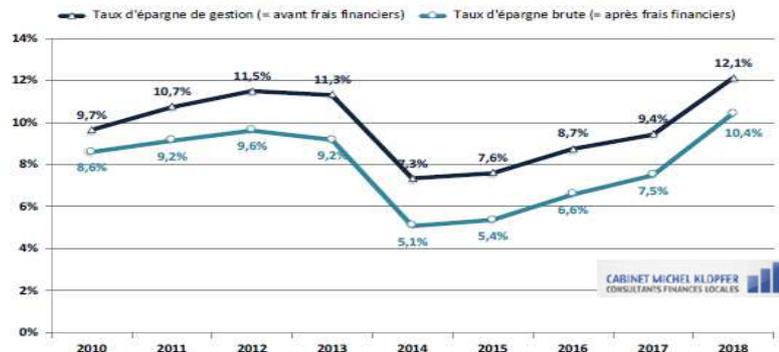
L'épargne brute a atteint un niveau de 33,2 M€ en 2018, soit 15,1% des recettes de fonctionnement. Elle devrait atteindre 36,9 M€ en 2019

## Au niveau du budget général les ratios financiers sont en amélioration depuis 2014 avec un niveau d'épargne brute en 2019 (22,6 M€) à distance du seuil de vigilance de 10% des recettes réelles de fonctionnement

Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)

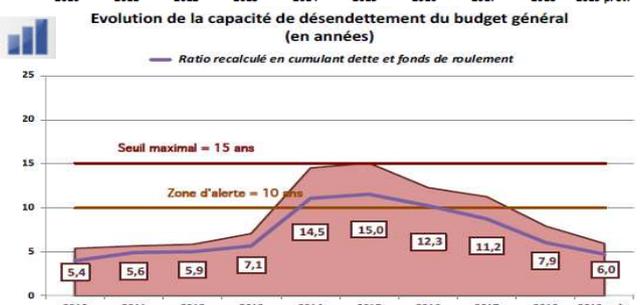
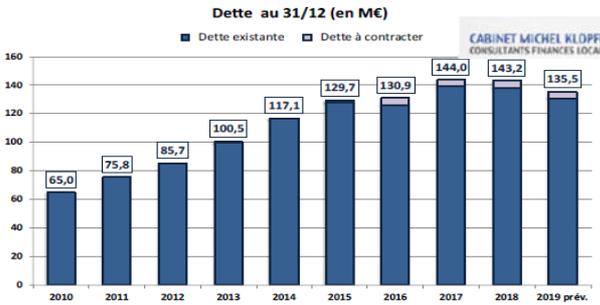
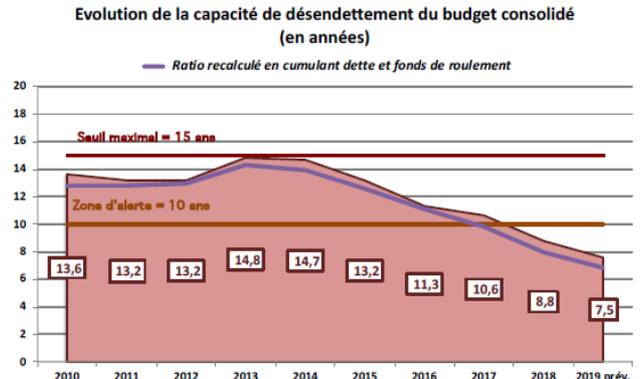
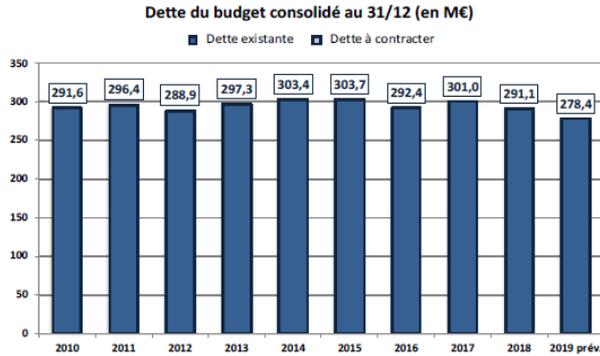


Evolution des taux d'épargne du budget principal



## Des indicateurs de solvabilité en amélioration :

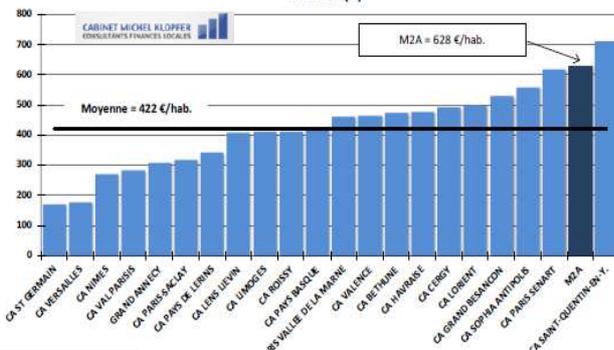
- la capacité de désendettement de m2A sur son périmètre consolidé se renforce depuis 2014 et passe pour la 1<sup>ère</sup> fois sous la barre des 10 années à 8,8 ans
- pour la troisième année consécutive, la dette des différents budget de l'agglomération baisse



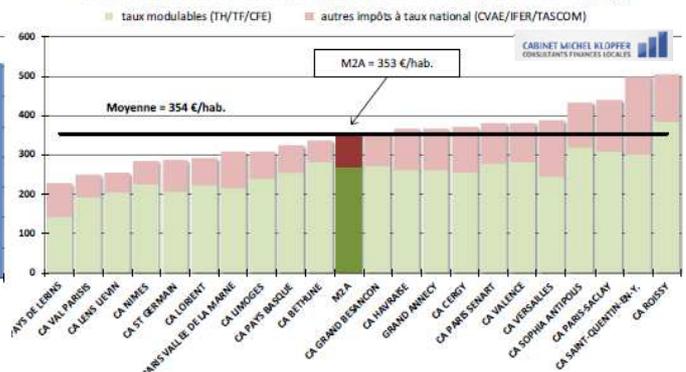
## Un niveau de recettes supérieur à la moyenne

- Le poids des recettes liées à la participation des usagers dans le budget de m2A explique l'importance des recettes de fonctionnement qui excèdent de 49% la moyenne des EPCI comparables, alors même que la fiscalité directe par habitant de m2A est équivalente à la moyenne
- D'une part ce constat traduit l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique). D'autre part il est lié au dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre
- La dynamique de recettes s'est élevée à 2,5% l'an en moyenne depuis 2010, mais cela intègre des effets liés à l'évolution du périmètre communautaire : adhésion de Wittelsheim en 2014, et fusion avec la CCFPRS en 2017

**Recettes réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2018 (€)**



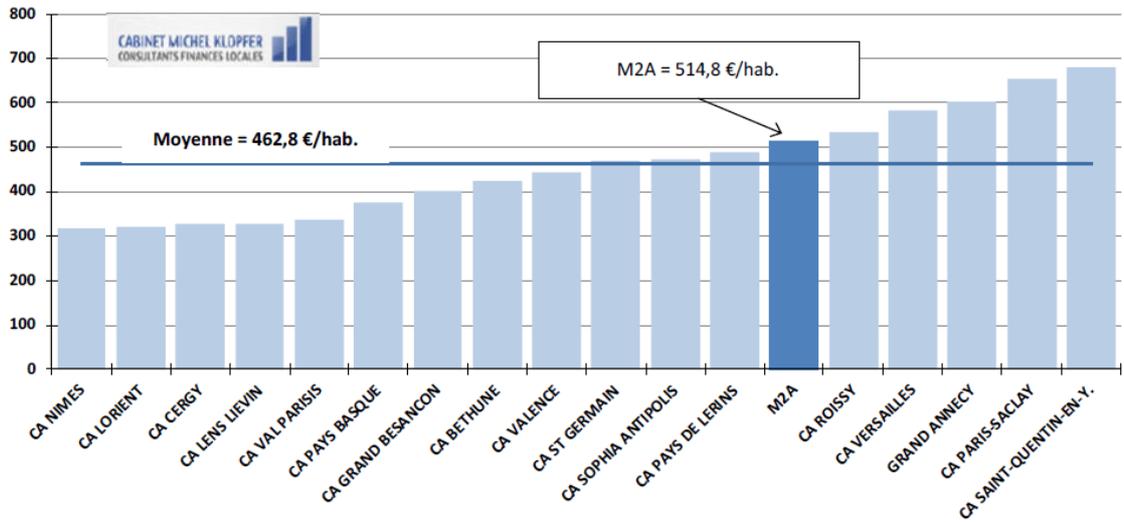
**Recettes de fiscalité directe par habitant des EPCI comparables en 2018 (€)**



## Un potentiel fiscal qui progresse

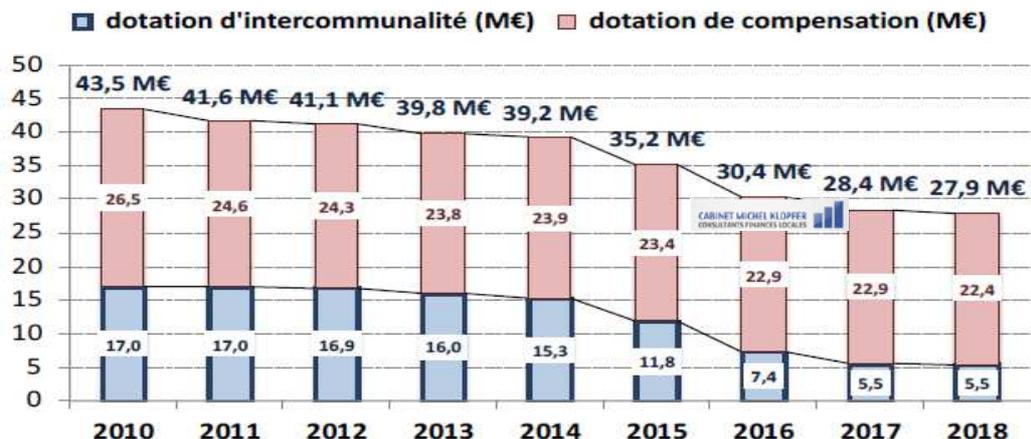
- En 2019, le potentiel fiscal de m2A se situe à 11% au-dessus de la moyenne de l'échantillon (*potentiel fiscal = bases fiscales N-1 x taux d'imposition moyen national N-1 propre à chacun des impôts locaux*). Ce positionnement s'explique par la fusion avec l'ex-CCPFRS

Potentiel fiscal des EPCI comparables 2019  
(données fiscales 2018 en €/hab.)



## Une baisse continue de la DGF depuis 2010

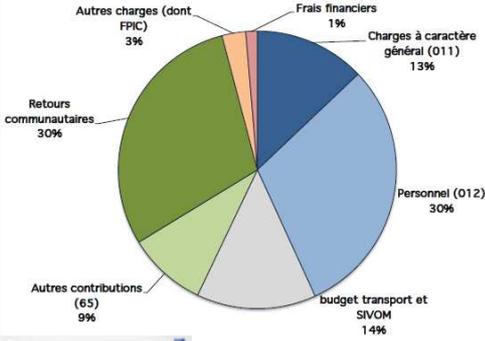
- Entre le montant de DGF 2010 et le montant de DGF 2018, la baisse s'établit à -16,6 M€
- Cette baisse continue de DGF est particulièrement caractérisée à partir de 2015 avec une perte de recette de 11,3 M€ comparativement à la situation 2014
- Toutes choses égales par ailleurs, m2A perd dorénavant près de 16,6 M€ de capacité d'investissement annuelle



## Le niveau des dépenses courantes du budget général

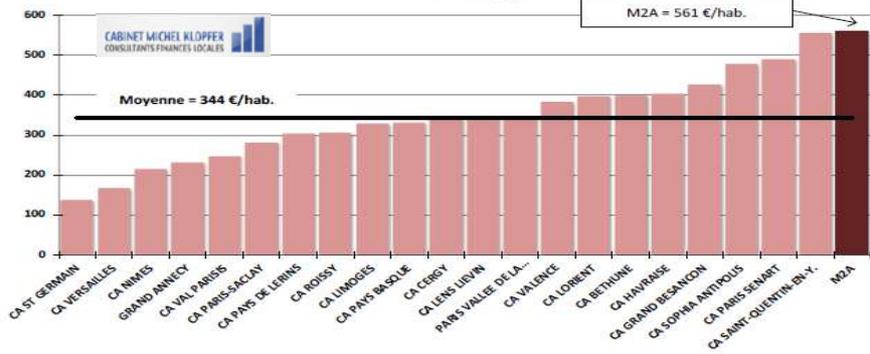
- Les dépenses par habitant de m2A sont supérieures à la moyenne des EPCI comparables (ces comparaisons, établies sur le budget général uniquement, sont à prendre avec prudence puisque les choix en termes de création de budgets annexes peuvent différer selon les EPCI)
- Cette situation s'explique par l'importance des compétences de proximité exercées par m2A (petite enfance, périscolaire, parc zoologique et botanique) et par le dispositif de mutualisation très abouti mis en œuvre avec la ville centre

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



CABINET MICHEL KLOPPER  
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

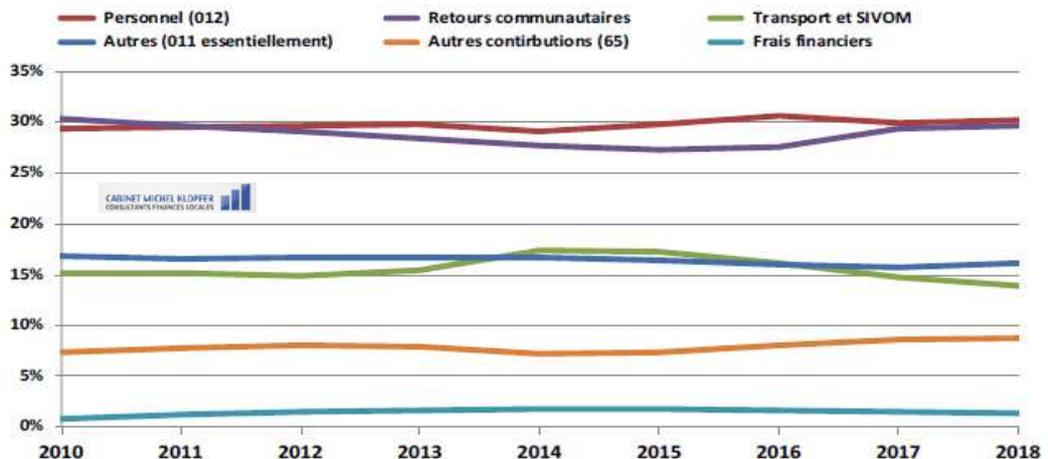
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2018 (€)



## Structure et dynamique de dépenses du budget général

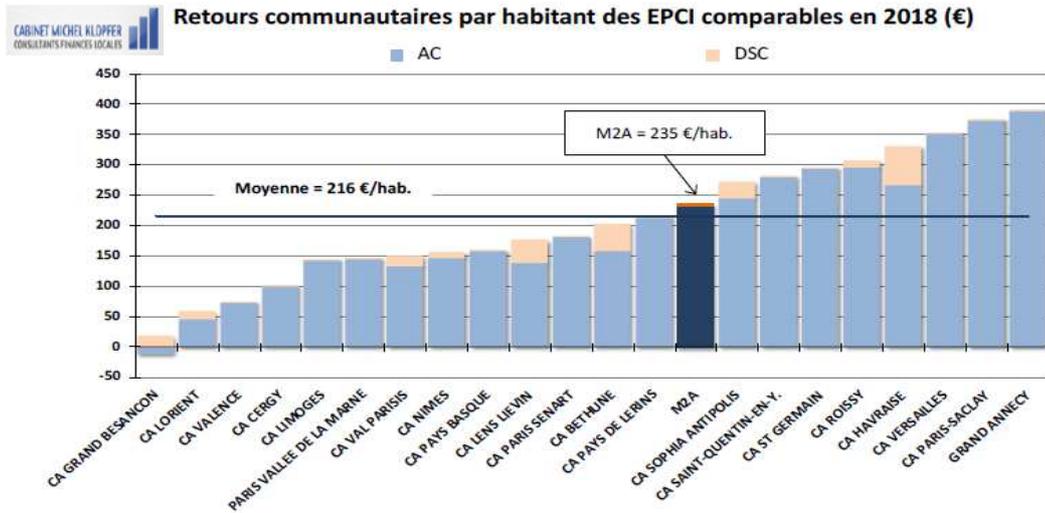
- Sur la période 2010-2018, les dépenses de fonctionnement du budget général ont progressé de +2,3% par an. Cela intègre des effets d'évolution du périmètre communautaire dont la fusion avec la CCPFRS en 2017 (hausse des dépenses de +7,6% cette année-là)

Evolution du poids des différentes dépenses récurrentes du budget principal



## Des retours communautaires proches de la moyenne

- Les reversements aux communes de m2A sont supérieurs de 19 € à la moyenne des EPCI comparables et se concentrent sur les ACTP
- En 2017, m2A a remplacé son dispositif de fonds de concours par une DSC. Dans le même temps, l'enveloppe allouée à ces reversements facultatifs a été revalorisée de 150 k€, soit 858 K€

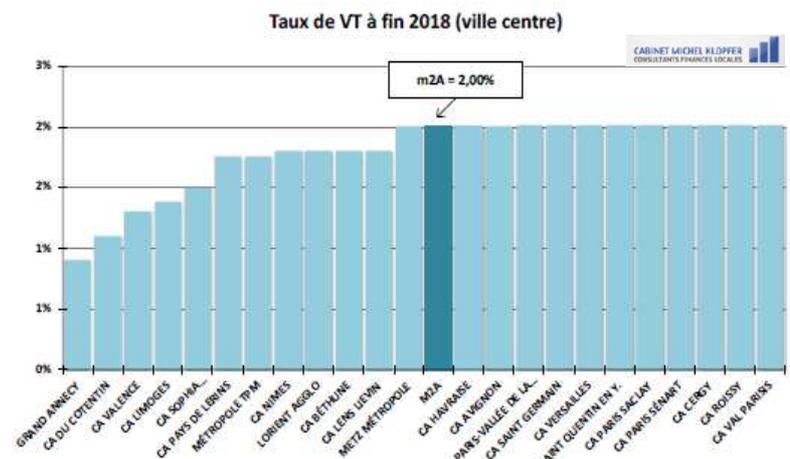
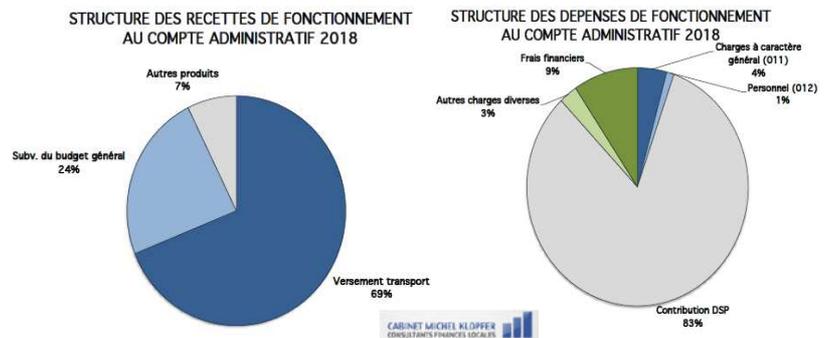


## Recettes et dépenses courantes du budget transport

Les recettes principales du budget transport sont constituées :

- du versement transport (69%) : Le taux du VT a été progressivement porté de 1,80% à 2,00% entre 2013 et 2017 (excepté pour les communes de l'ex-CCPFRS, où ce taux - plafond applicable pour m2A - sera atteint en 2021)
- de la contribution du budget principal : après avoir crû de 25% à 36% entre 2010 et 2014, le poids de cette recette est revenu à 24% en 2018

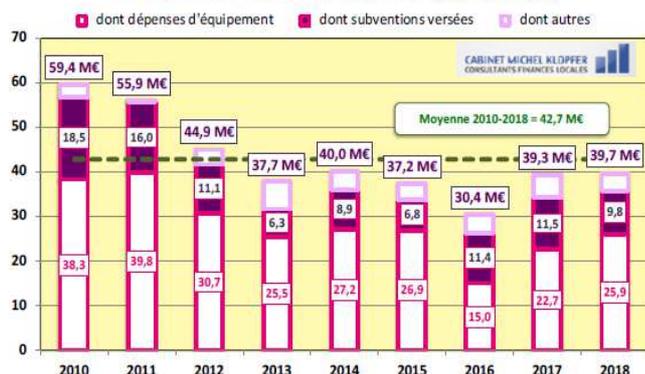
Les dépenses courantes se concentrent sur les compensations versées au délégataire (83%) et les frais financiers (9%)



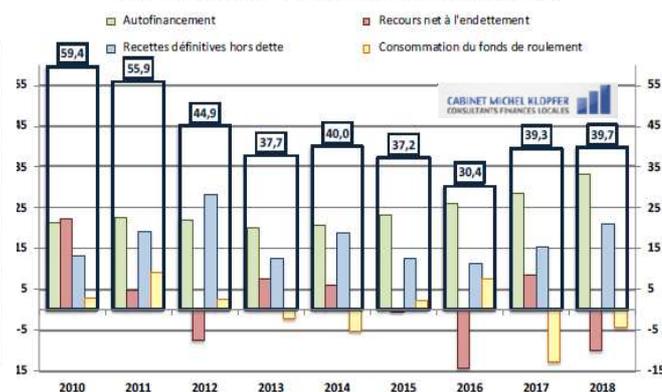


## Des dépenses d'investissement stables

Investissements réalisés sur la période 2010 - 2018 (M€)



Structure de financement des investissements (en M€)



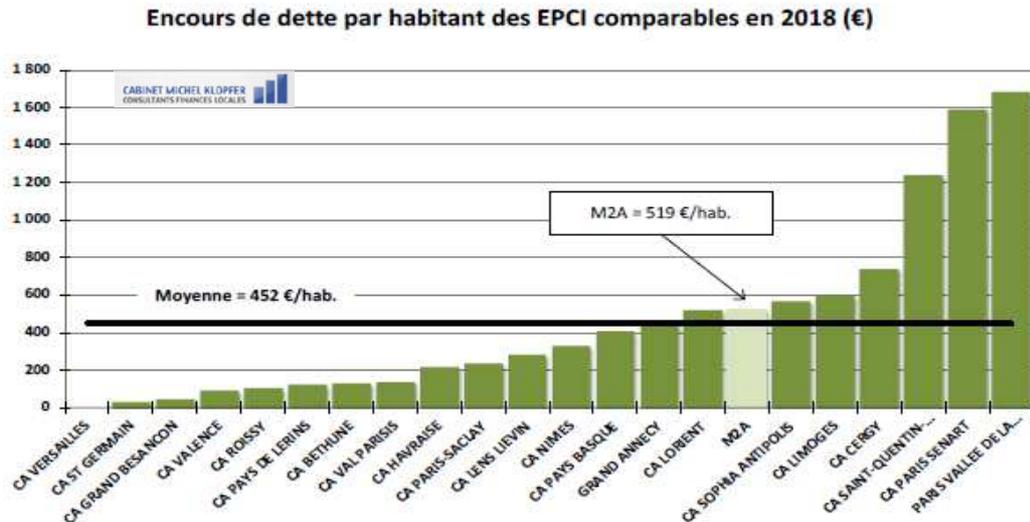
- **Les dépenses d'investissement de m2A se maintiennent au niveau de 2017**
  - En 2018, les investissements à proprement parler s'établissent à 35,8 M€
  - Ce niveau reste relativement modéré au regard des niveaux de 2010-2011 et si l'on tient compte du fait qu'il intègre le périmètre et les projets ex-CCPFRS
- **A 102 € par habitant pour le seul budget général, m2A se situe toutefois au niveau de la moyenne des agglos comparables**
- **La progression de l'épargne et une sollicitation active des financeurs permettent de couvrir ces dépenses d'investissement, tout en se désendettant légèrement**



## 2. Une dette équilibrée et maîtrisée

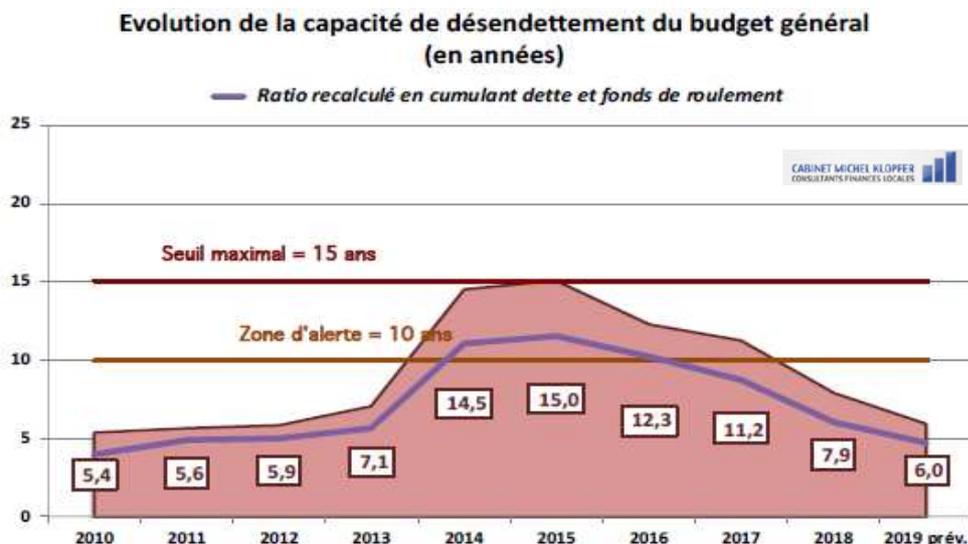
## Au niveau du budget général

- En 2018, m2A présente un niveau d'endettement par habitant un peu plus élevé que la moyenne : 519 €/habitant contre une moyenne de 452 €/habitant
- La solvabilité reste, malgré l'amélioration de ces dernières années, moins favorable que la moyenne, à 7,7 ans contre une moyenne de 5,8 ans



## Au niveau du budget général

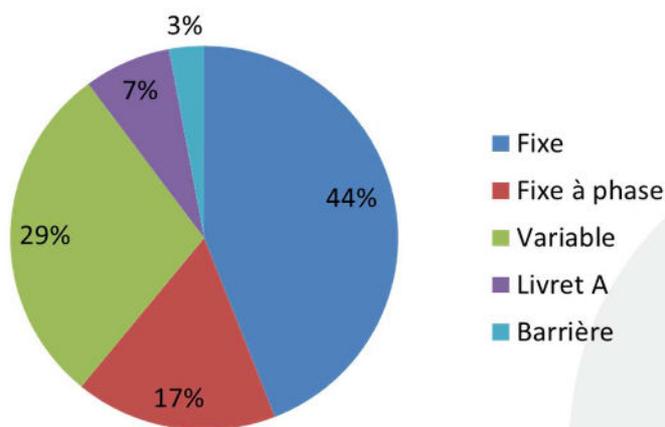
- En 2019, le recours à l'emprunt devrait être limité à 5 M€
- L'encours devrait être réduit à 135,76 M€ à la fin de l'exercice 2019 et enregistrer une baisse de -8,86 M€
- La capacité de désendettement devrait diminuer à 6 ans s'écartant du seuil de vigilance de 10 ans



## Au niveau du budget général

- A fin 2019, la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes, taux variables et produits structurés, avec 61,0% de taux fixe, 36,2% de taux variables classiques et 2,9% de produits structurés
- 97,1% de produits sont classés A1 sur l'échelle des risques et 2,9% de l'encours est classé B1

Dettes par type de risque (avec dérivés)



## Au niveau du budget annexe des transports

- Au 31/12/2019, l'encours du budget annexe des Transports s'élève à 94,473 M€, en légère baisse par rapport à 2018 (-1,8 M€)
- En 2019, un emprunt a été souscrit pour un montant global de 8 M€ (emprunt sur 15 ans au taux fixe de 0,66%)
- Au 31/12/2019, l'ensemble des emprunts est classé 1A (89,84%) ou 1B (10,16%) sur l'échelle des risques

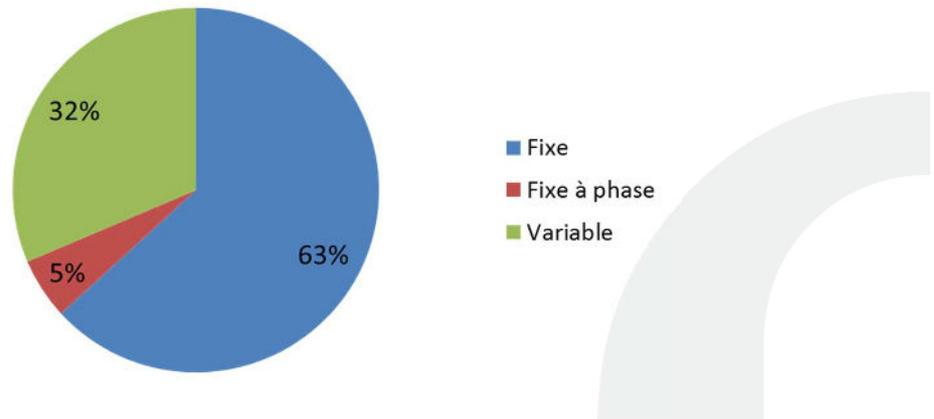
Dettes selon la charte de bonne conduite



## Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- La dette se compose de six emprunts tous classés en 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 15,433 M€ au 31/12/2019, en augmentation par rapport à 2018 suite à la réalisation d'un emprunt sur 15 ans de 2 M€ à 0,66%
- Le taux moyen de la dette est évalué au 31/12/2019 à 1,75%, au même niveau qu'au 31/12/2018
- La répartition par type de risque est la suivante :

Dette par type de risque



## 3. Des charges de personnel maîtrisées

- L'évolution des charges de personnel est marquée par la création de m2A en 2010 puis la fusion avec la CCPFRS en 2017. En 2020 elle tiendra compte des transferts de compétence eau et PLU dont l'analyse est en cours

En MC	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prév	CA 2020 prév hors transferts de compétence eau et PLU
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>60.51</b>	<b>62.33</b>	<b>63.49</b>	<b>67.03</b>	<b>67.03</b>	<b>67.69</b>	<b>68.70</b>
<i>Evolution</i>	<i>3.6%</i>	<i>3.0%</i>	<i>1.9%</i>	<i>5.6%</i>	<i>0.0%</i>	<i>1.0%</i>	<i>1.5%</i>
Dont services mutualisés	20.05	20.04	19.77	21.76	20.64	20.63	21.00
<i>Evolution</i>	<i>0.6%</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-1.3%</i>	<i>10.1%</i>	<i>-5.2%</i>	<i>0.0%</i>	<i>1.8%</i>
Dont services communautaires	40.47	42.29	43.72	45.27	46.39	47.06	47.70
<i>Evolution</i>	<i>5.2%</i>	<i>4.5%</i>	<i>3.4%</i>	<i>3.5%</i>	<i>2.5%</i>	<i>1.4%</i>	<i>1.4%</i>

- A travers le dispositif de mutualisation mis en place avec la ville de Mulhouse, m2A perçoit annuellement un remboursement des frais de mutualisation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prév	CA 2020 prév hors transferts de compétence eau et PLU
Part de la mutualisation à la charge de m2A	47.3%	48.3%	47.5%	48.1%	49.2%	49.4%	49.4%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	52.7%	51.7%	52.5%	51.9%	50.8%	50.6%	50.6%
<b>Montant reversé par Mulhouse</b>	<b>10.56</b>	<b>10.36</b>	<b>10.38</b>	<b>11.29</b>	<b>10.49</b>	<b>10.44</b>	<b>10.63</b>

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

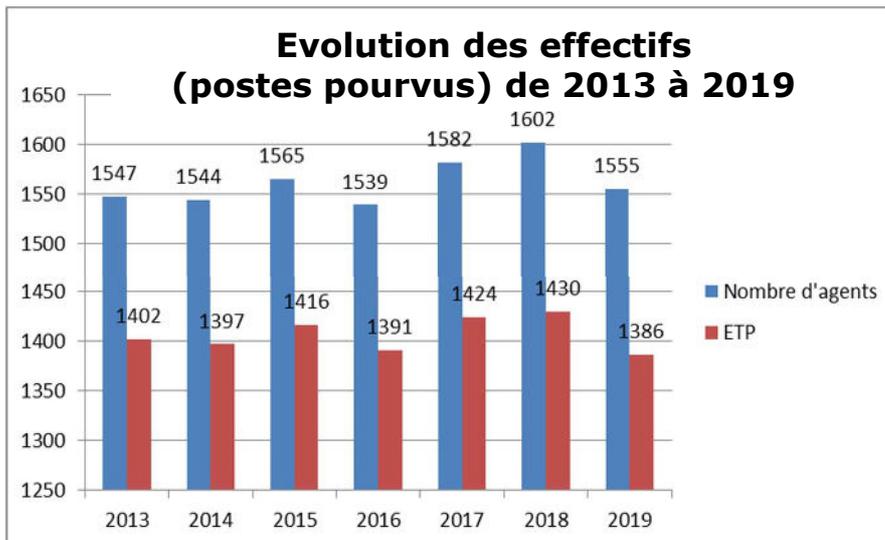
STRUCTURES CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)			
	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Evolution
Taitements indiciaires	50 038 317	49 824 732	-0.43%
NBI	907 675	862 022	-5.03%
Régimes indemnitaires	7 032 913	7 067 317	0.49%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	919 078	888 880	-3.29%
Heures supplémentaires	1 541 452	1 199 888	-22.16%
Vacations (emplois aidés compris)	2 083 030	1 973 983	-5.24%
Astreintes	158 684	240 177	51.36%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 942 237	2 160 336	11.23%
Autres charges de personnel (hors paie)	2 409 027	2 814 048	16.81%
<b>CA</b>	<b>67 032 413</b>	<b>67 031 383</b>	<b>-0.002%</b>

- Pour l'exercice 2018 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2018 en €				
Logements par nécessité de service	Paniers repas	Véhicules	PDE	TOTAL
60 583	1 149	9 617	30 131	101 480

● **Un effectif qui tend à se stabiliser hors effet fusion**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents	1547	1544	1565	1539	1582	1602	1555
ETP	1402	1397	1416	1391	1424	1430	1386



- **Depuis 2012 on constate une relative stabilité de l'effectif (emplois pourvus) avec toutefois en 2018 une augmentation liée au développement du périscolaire**
- **Les effectifs enregistrés le 01/09/2019 (1 555 agents) font apparaître une baisse conjoncturelle des effectifs**

● **Durée effective de travail de l'année 2019**

- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées**
- **Dans le cadre du dialogue social et afin d'améliorer la sécurité et le confort de travail des agents, le principe du « fini-parti/fini-quitte » pour les agents du service collecte et transports des ordures ménagères a été abandonné au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

● **Répartition par catégories**

Catégories	2015	2016	2017	2018	01/09/2019	Prév. 2020 (Hors transferts de compétence)	Prév. 2020 (y/c transferts de compétence)
A	197	196	191	189	218	223	235
B	273	263	271	273	236	244	259
C	1 095	1 080	1 120	1 140	1 101	1 121	1 227
Total	1 565	1 539	1 582	1 602	1 555	1 588	1 721

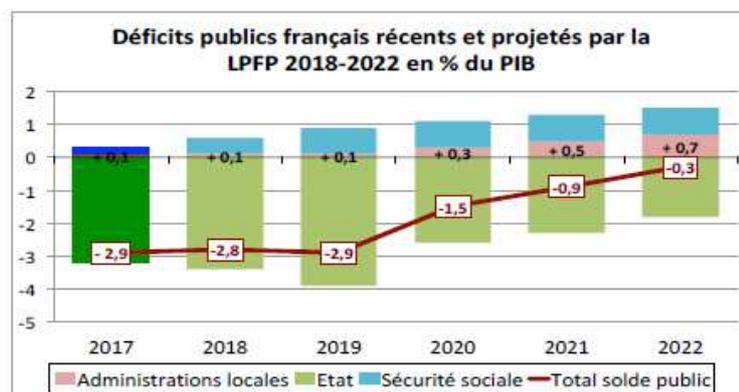
**Les prévisions 2020 intègrent le transfert du personnel lié aux transferts de la compétence Eau et PLU-RLP**

## 4. Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020)

### Le cadre macro-économique

- **Le projet de loi de finances pour 2020 s'appuie sur les hypothèses macro-économiques suivantes :**
  - une croissance du PIB en volume de +1,3 %
  - une inflation de +1% (à un niveau identique à 2019)
- **Du point de vue des finances publiques, le déficit public est anticipé à 2,2% du PIB en 2020, après 3,1% en 2018**

Ces prévisions enregistrent une dégradation par rapport à l'objectif ambitieux de réduction des déficits publics, dans laquelle le bloc local joue un rôle prépondérant à travers les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette, et l'outil que constitue le dispositif de la contractualisation Etat-collectivités. Le graphique ci-contre rappelle la trajectoire fixée par la Loi de programmation de 2018-2022



## Les principales dispositions du PLF 2020

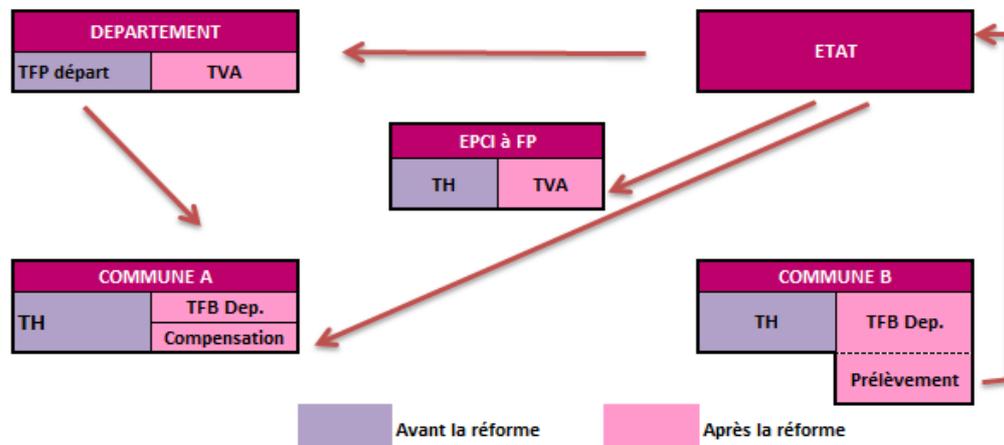
- Le PLF poursuit la réforme de la taxe d’habitation (TH)
- suppression de la TH sur les résidences principales d’habitation de manière progressive : en 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH



- mise en œuvre d’un mécanisme de compensation de cette perte de TH pour les collectivités concernées : la suppression de la TH entraîne une perte de recette compensée pour les EPCI par la perception d’une part de TVA
- cette quote-part de TVA est calculée en rapportant les produits de TH perçus par l’EPCI en 2020 recalculés sur la base des taux de 2017 au produit net de TVA nationale encaissée par l’Etat en 2020

## Les principales dispositions du PLF 2020

- La compensation est indexée sur l’évolution du produit national net de TVA : dynamique de produit assise sur un impôt national
- Les hausses de taux intervenues depuis 2017 sont annulées. m2A se voit facturer la part de la hausse imputée aux contribuables dégrevés ce qui équivaut à une perte de 0,44 M€ dès 2020 puis 0,9 M€ en 2021 pour m2A



- maintien de la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants
- Report à 2021 de l’automatisation du FCTVA

## Les principales dispositions du PLF 2020

- **Concernant la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation :**

Le PLF 2020 définit les augmentations minimales de DSU et DSR, pour +90 M€ chacune (hausses identiques à 2019). Il induit aussi une augmentation de l'ordre de 32 M€ de la dotation d'intercommunalité. Le besoin de financement généré est de 242 M€, supposé financé à 60% par les communes et à 40% par les EPCI (-2% sur la dotation de compensation en 2020)

- **Stabilité de la dotation d'intercommunalité**

En 2019, la réforme de la dotation d'intercommunalité a consisté à une unification des tarifs moyens et des modes de calculs pour davantage de stabilité et d'équité. Cette réforme a eu pour effet positif de porter la dotation de 5,5 M€ à 5,7 M€ en 2019 pour m2A alors qu'une baisse était prévue. Le PLF 2020 propose de maintenir cette mesure permettant d'anticiper une stabilité de la dotation d'intercommunalité pour 2020 alors qu'elle était toujours prévue à la baisse

- **Baisse de -45 M€ de la DCRTP en 2019**

Cette diminution étant répartie entre les collectivités concernées au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (estimation 2020 = 0,06% des RRF 2018), la baisse est anticipée à -60 K€ pour m2A contre 100 K€ en 2019

- **Diminution de la compensation versement transport par l'Etat**

Depuis le relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport des entreprises de 9 à 11 salariés, l'Etat accorde une compensation aux autorités organisatrices de la mobilité. Le PLF 2020 prévoit son plafonnement à 48 M€ soit une baisse de -45 M€. La perte de produit pourrait atteindre -310 K€ sur le budget annexe Transports m2A

## 5. Les enjeux et orientations en matière financière et budgétaire sur la période 2019-2024

## Une construction budgétaire intégrant les transferts de compétence

- La loi Notré du 7 août 2015 attribue obligatoirement la compétence eau potable aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les budgets portant la compétence eau sur le territoire de m2A lui seront transférés : 4 syndicats ayant vocation à être dissous et 28 communes
- Les dotations relatives à ces budgets seront intégrées dans le budget annexe de l'eau créé par le Conseil d'Agglomération le 30 septembre 2019 sur la base des éléments suivants :
  - maintien de la qualité du service à l'utilisateur
  - maintien des tarifs sur la facture d'eau 2020
  - transferts des excédents/déficits à m2A
  - fléchage des excédents, des dépenses et des recettes
  - reprise des contrats par m2A
- Au regard des éléments budgétaires rétrospectifs, ce budget annexe avoisinera les 50 M€ en fonctionnement et se situera entre 18 et 20 M€ en investissement avec un encours de dette plafonnant à 16 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 2 ans
- La prospective budgétaire ne tient pas compte de cette évolution de périmètre de m2A car le travail entrepris avec toutes les structures est en cours

## Une construction budgétaire intégrant les transferts de compétence

- Le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence PLU par vote du 20 mai 2019 avec effet au 1er janvier 2020
- Ce transfert a pour effet un transfert de charges des communes vers m2A qui doit faire l'objet d'une évaluation dans le cadre réglementaire régissant les transferts de charges de façon à garantir leur neutralité budgétaire
- La construction budgétaire 2020 intègre à titre prévisionnel ces mouvements de transfert et de neutralisation à travers les ACTP
- Ils seront portés à l'examen de la commission locale d'évaluation des charges transférées dont le rapport sera soumis au Conseil d'Agglomération avec pour finalité de préserver les marges de manœuvre dont dispose m2A
- Une analyse des évolutions consécutives aux transferts étant en cours à la date de réalisation de ce document, la projection décrite n'intègre pas ces impacts qui seront néanmoins pris en compte dans l'élaboration du budget de m2A

## Préserver les équilibres budgétaires dans un cadre contraint

Sur la période 2019 – 2024 plusieurs contraintes s'imposent à m2A :

- contenir les effets de la réforme fiscale qui se traduit par un prélèvement de fiscalité de 0,44 M€ pour m2A en 2020
- respecter les engagements pris à travers la contractualisation imposée par l'Etat qui impose à m2A de limiter l'évolution des dépenses de +1,275% et de remplir des objectifs en matière de capacité de désendettement (< à 12 années) sur la période 2018-2020
- absorber la disparition de l'éligibilité au FPIC qui passe à 0 € en 2020 contre 2,4 M€ en 2016 à 1,3 M€ en 2019
- préserver une capacité d'autofinancement (épargne brute) en phase avec ses investissements
- limiter au maximum le recours au levier fiscal

Ce contexte conduit à être extrêmement vigilant sur les conséquences de la réforme fiscale et des transferts de compétence et à poursuivre les efforts de gestion pour garantir les fondamentaux budgétaires : épargne brute, capacité de désendettement, taux d'épargne brute...

## Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses

Les hypothèses prises en compte dans le cadre de la prospective financière sur la période 2019–2024 sont rigoureuses avec :

- une évolution des moyens des services entre 1% et 1,5% par an extrêmement contrainte du fait de l'évolution du coût des matières premières et des prestations dans le cadre des services à la population
- une progression des charges de personnel de +1,5% inférieure à la dynamique mécanique de ce poste de dépenses (GVT, reval point d'indice et du SMIC, reval charges patronales, loi de transformation de la fonction publique, mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations...)
- une progression modérée de l'inflation à périmètre constant (1% à 1,5%) des participations aux partenaires
- un ajustement de la contribution au budget transport de 12,6 M€ en 2019 à 12,9 M€ en 2020 compte tenu de la nouvelle DSP et de la progression du VT

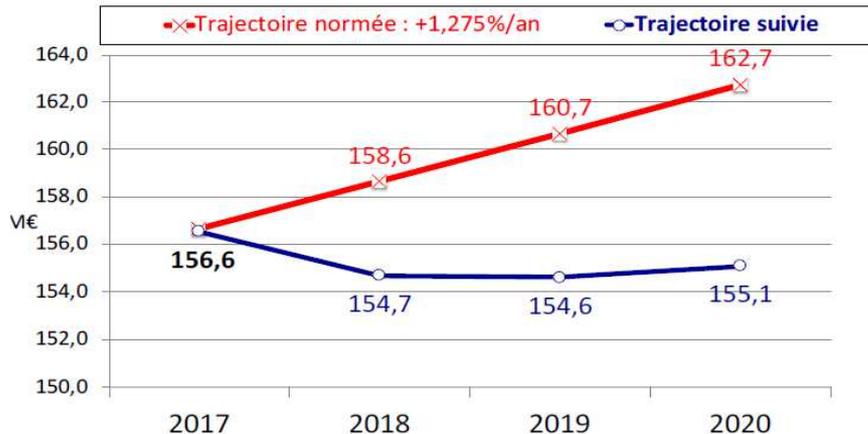
## Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses

Les hypothèses prises en compte dans le cadre de la prospective financière ont pour effet :

- de porter le niveau des dépenses réelles de fonctionnement projetées à un niveau de 293 M€ tous budgets confondus

	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement tous budgets (hors transferts de compétence)	290.5	292.8	296.5	300.8

- de respecter l'objectif d'évolution des dépenses fixé dans le contrat avec l'Etat



## Une dynamique de recettes de l'agglomération limitée

Sans ajustement des taux de fiscalité sur la période 2019 – 2024, les hypothèses de progression des recettes de fonctionnement conduisent à une dynamique de l'ordre de +0,7% par an en moyenne :

- ↘ -0,7% en 2020 où se conjuguent le reflux de la CVAE, la sortie définitive du FPIC et le prélèvement sur fiscalité au titre de la TH
- ↗ +0,5% en 2021 avec l'effet de la réforme fiscale : perte de la hausse de taux 2018 sur les contribuables non-dégravés et absence de dynamique sur la quote-part TVA en 2021
- ↗ 1,1% par an de 2021 à 2024
- mais, les recettes de m2A sont fortement dépendantes de la conjoncture économique (CVAE, CFE, TF, Taxe de séjour, Tascom, VT) qui représentent 110,6 M€, soit 38% des recettes et des décisions de l'Etat en ce qui concerne les dotations qui représentent 57,2 M€, soit 20% des recettes
- une évolution +/- favorable grâce à une conjoncture économique meilleure et/ou des décisions de l'Etat +/- favorables peuvent avoir une forte influence sur les prévisions et sur les décisions à prendre en matière de fiscalité

## Les enjeux de l'agglomération en matière d'investissement

- L'agglomération se doit de maintenir un niveau d'ambition en lien avec les enjeux du territoire en matière d'investissements dans tous les domaines afférents :
  - Aménagement
  - Développement économique
  - Attractivité et Tourisme
  - Equipements nautiques et sportifs
  - Habitat et renouvellement urbain
  - Mobilités
  - Périscolaire et Petite Enfance
  - Ecologie Urbaine et Environnement
  - Solidarité financière et territoriale
  - Services à la population
- A travers ses investissements l'agglomération joue un rôle prépondérant de soutien aux acteurs économiques locaux
- Le volume d'investissement se doit d'être adapté à la capacité d'autofinancement de l'agglomération pour demeurer sous le seuil d'une capacité de désendettement de 12 ans

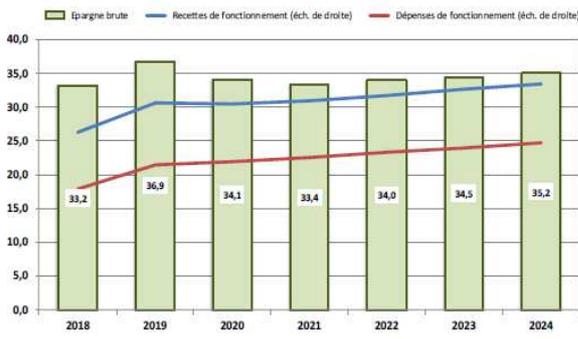
## Les conclusions de la prospective financière sur la période 2019 - 2024

La prise en compte des hypothèses d'évolution détaillées précédemment en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement (sans ajustement de la fiscalité) aboutit aux conclusions suivantes :

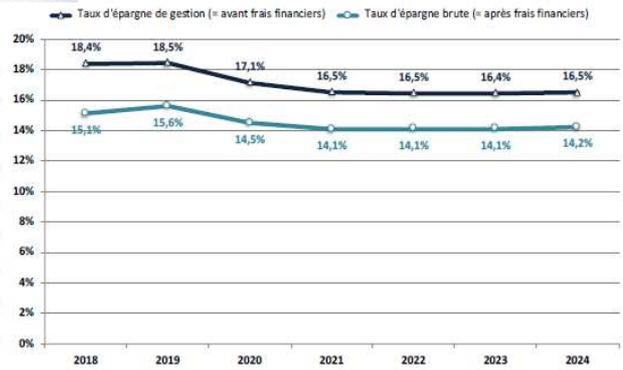
- Sur le périmètre consolidé (Budget Général + Budget Transports)
  - Le scénario est acceptable avec une épargne brute qui se stabilise à 14% et une capacité de désendettement qui tend vers 8 années
- Concernant le Budget Général
  - Sur le budget général pris isolément la situation est également viable :
    - le taux d'épargne brute se stabilise légèrement au-dessus de 11%
    - la capacité de désendettement est maintenue en-dessous du seuil de vigilance de 10 ans

# Sur le périmètre consolidé (Budget Général + Budget Transports)

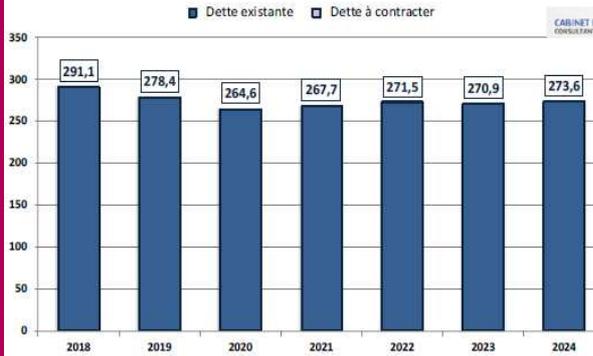
Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



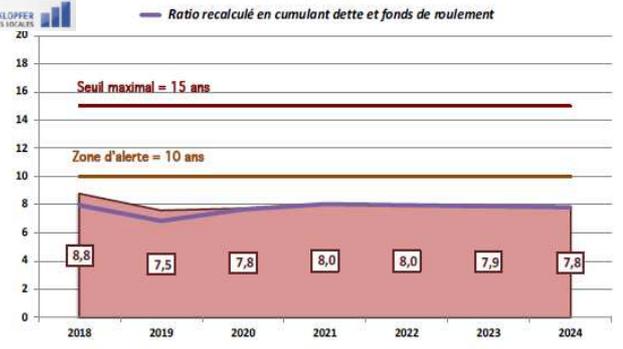
Evolution des taux d'épargne du budget consolidé



Dettes du budget consolidé au 31/12 (en M€)

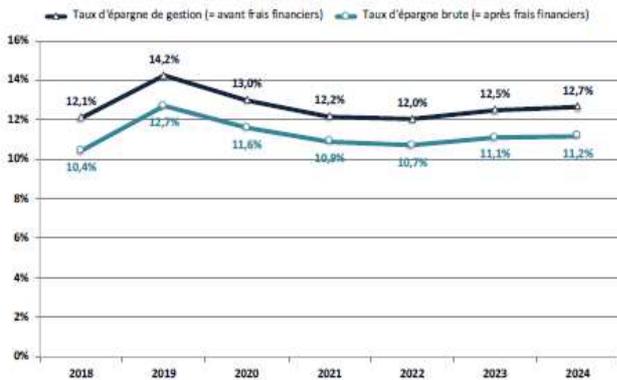


Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)

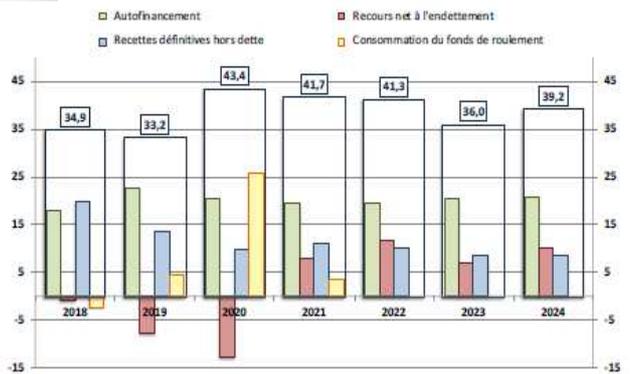


# Résultat de la prospective sur le Budget général

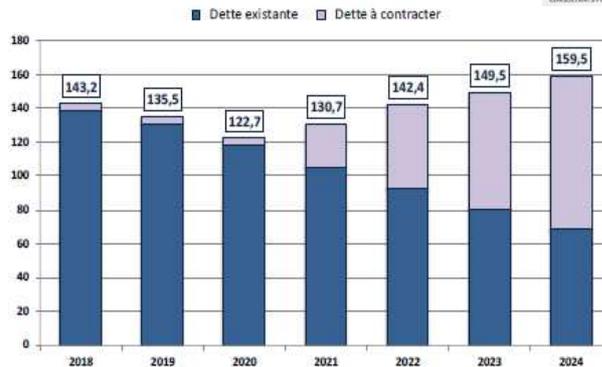
Evolution des taux d'épargne du budget principal



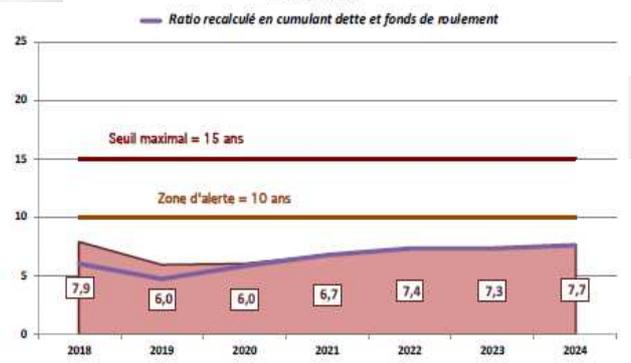
Structure de financement des investissements (en M€)



Dettes au 31/12 (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



## Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2019 – 2024

→ **Sur le budget général** les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à **234,8 M€** (en réalisations) sur la période 2019-2024 soit une moyenne de **39,1 M€** par an contre **37,3 M€** en moyenne entre 2013 et 2018

Budget principal Réalizations au CA en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne 2019-2024	Total 2019-2024
invest. directs en AP/CP (cptes 20/21/23)	13,25	18,18	17,67	18,89	15,09	21,75	17,47	104,8
fonds de concours en AP/CP (cpt 204)	10,04	14,11	15,22	13,48	12,77	9,55	12,53	75,2
acquisitions foncières (cpt 21)	1,79	2,46	2,66	2,72	2,74	2,75	2,52	15,1
autres investis. directs (cpt 20/21/23)	4,86	5,35	3,71	4,45	4,71	4,80	4,65	27,9
partic. et avances (cpt 26/27)	1,79	1,85	1,28	0,69	0,43	0,29	1,05	6,3
opérations pr cpte de tiers (cpt 45)	1,51	1,43	1,16	1,05	0,25	0,07	0,91	5,5
<b>Dépenses d'investissement totales</b>	<b>33,2</b>	<b>43,4</b>	<b>41,7</b>	<b>41,3</b>	<b>36,0</b>	<b>39,2</b>	<b>39,1</b>	<b>234,8</b>
<i>dont en AP/CP</i>	<i>26,4</i>	<i>35,4</i>	<i>35,1</i>	<i>33,9</i>	<i>28,3</i>	<i>31,5</i>	<i>31,8</i>	<i>190,6</i>
Recettes de subventions (cpt 13)	4,70	4,77	5,62	5,43	4,53	5,03	5,01	30,1
FCTVA (cpt 10222)	2,22	2,77	3,62	3,35	3,63	3,14	3,12	18,7
Remboursement d'avances (cpt 26/27)	4,10	0,85	0,51	0,29	0,19	0,14	1,01	6,1
Opérations pour compte de tiers (cpt 451)	1,40	1,43	1,16	1,05	0,25	0,07	0,89	5,4
<b>Effort d'équipement net</b>	<b>20,8</b>	<b>33,5</b>	<b>30,8</b>	<b>31,2</b>	<b>27,4</b>	<b>30,8</b>	<b>29,09</b>	<b>174,5</b>

## Le volume des investissements pris en compte dans la prospective 2019 - 2024

→ **Sur le budget des transports** les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à **47 M€** (en réalisations) sur la période 2019-2024 soit une moyenne de **7,8 M€** par an contre une moyenne de **5 M€** par an sur la période 2013-2018

Budget transport Réalizations au CA en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne 2019-2024	Total 2019-2024
investissements directs	6,27	9,42	8,15	5,41	5,35	5,87	6,37	40,5
subventions d'investissement versées	0,95	1,09	1,12	1,15	1,18	1,21	1,11	6,7
<b>Dépenses d'investissement totales</b>	<b>7,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,3</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>47,2</b>
Recettes de subventions (cpt 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>Effort d'équipement net</b>	<b>7,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,3</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>47,2</b>

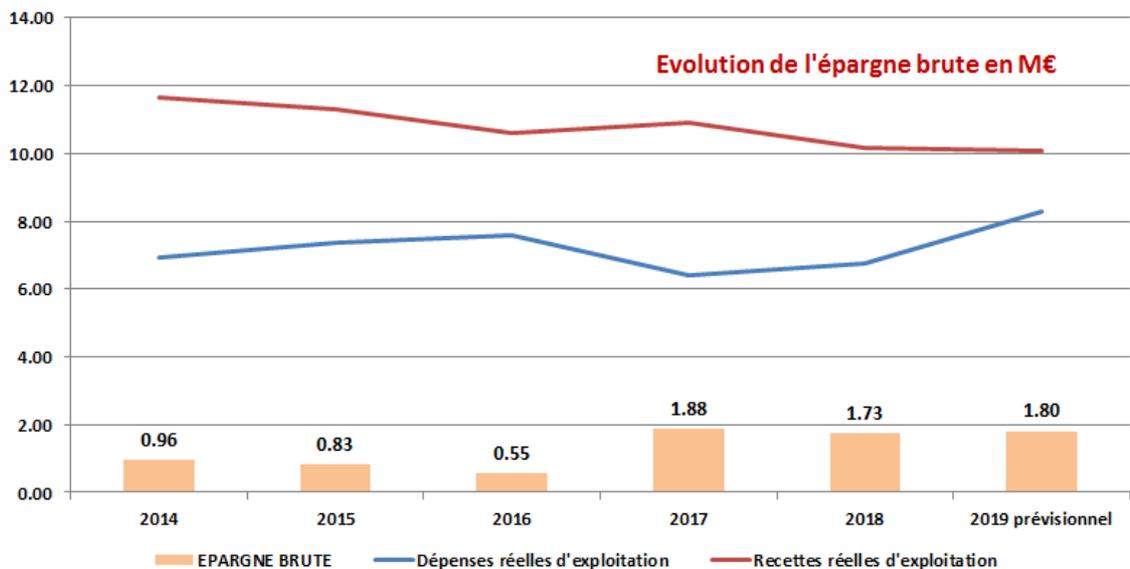
→ **Tous budgets confondus** l'évolution du besoin de financement annuel devrait suivre la trajectoire ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Remboursement de dette	25.72	25.45	25.92	27.14
Emprunts	13.00	11.66	29.08	30.86
<b>Besoin de financement</b>	<b>-12.72</b>	<b>-13.79</b>	<b>3.16</b>	<b>3.72</b>

## 6. Les enjeux et orientations du Budget du chauffage urbain

### Une épargne brute satisfaisante mais fragile du fait de la structure du budget

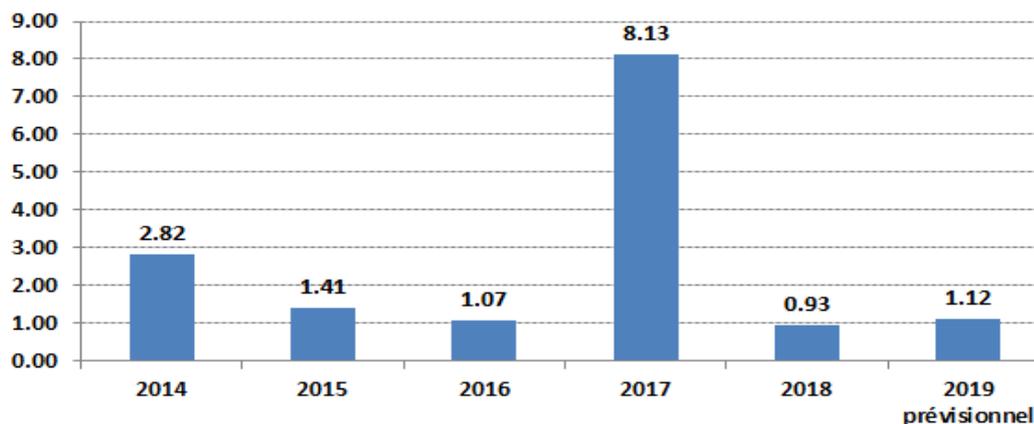
- La situation financière du budget annexe Chauffage Urbain dégage une épargne brute de 17% des recettes réelles de fonctionnement
- L'équilibre budgétaire est fortement dépendant du cours de l'énergie et lié à l'importance des dotations aux amortissements des équipements réalisés et aux recettes issues de la vente de chaleur



## Une épargne brute adaptée au programme d'investissements

- Le niveau des investissements réalisés en 2019 est attendu à 1,12 M€ intégrant des travaux de maintenance de réseau, les paiements liés au raccordement des hôpitaux et des acquisitions de matériel industriel
- Ces investissements ont pu être réalisés en limitant le recours à l'emprunt avec un encours de dette de 15,4 M€ à fin 2019 (14,5 M€ en 2018)

dépenses d'équipement en M€



## Un budget 2020 intégrant des travaux de maintenance et de remplacement de cheminée

- Le budget d'investissement 2020 est impacté par la mise à l'étude du remplacement de la cheminée et du raccordement du quartier Bel Air et par le remplacement des vannes motorisées
- Les dépenses de fonctionnement seront établies sur les bases prévisionnelles suivantes :
  - les fournitures, prestations et services : prévus en diminution de l'ordre de -0,8 M€ grâce à des achats de gaz en anticipation et malgré une tendance à la hausse sur les achats de bois
  - frais de personnel en légère baisse suite à un départ à la retraite : -5%
  - frais financiers en légère augmentation
- Les recettes représentées essentiellement par la vente de chaleur et d'électricité sont anticipées au niveau de 2019
- Les dépenses d'équipement avoisineront 2,15 M€ pour tenir compte de la maintenance des équipements, l'étude du remplacement de la cheminée et la réparation de fuites réseau
- Les équilibres budgétaires seront sous tension en raison de la contrainte de couverture de la dotation aux amortissements par l'autofinancement

## 7. Les priorités 2020

### Les priorités 2020

Le projet communautaire avec comme finalité de « **réussir une transition positive** » est bâti sur les axes suivants:

- **Un territoire performant** pour favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité de l'agglomération
- **Un territoire responsable** pour préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération
- **Un territoire solidaire et attractif** pour conforter l'offre de services et contribuer au lien social dans l'agglomération
- **Une nouvelle gouvernance impliquante, respectueuse et fédératrice**

2020 sera marquée par:

- le transfert de la compétence eau et assainissement
- le transfert de la compétence PLU et RLPI

## Un territoire performant

- **Développement économique, innovation et emploi** : choix de l'opérateur chargée de l'exploitation des Ports de Mulhouse-Rhin, poursuite de l'action au sein du dispositif national « Territoire d'Industrie », développement du Village industriel de la Fonderie (implantations programmées du campus des métiers et des qualifications en partenariat avec l'UIMM, de la plateforme technologique « industrie du Futur » porté par le CETIM Grand Est, de technistub...), concrétisation de plusieurs implantations sur les zones d'activités, nouvelle édition du salon industrie du futur, accompagnement des nouvelles économies créatives et collaboratives et des démarches d'économie sociale et solidaire...
- **Université** : ouverture du Learning Center, soutiens aux projets d'équipements scientifiques et de recherche...
- **Attractivité et Tourisme** : création d'une agence de l'attractivité et du tourisme, poursuite des réflexions pour l'organisation d'un grand évènement, travaux « Horizon Afrique » au parc zoologique et botanique, soutiens aux musées, poursuite du plan de développement du camping de l'Ill

## Un territoire responsable

- **Aménagement du territoire et urbanisme** : première année d'exercice de la compétence PLU, mise en œuvre du projet partenarial d'aménagement notamment Gare, Fonderie et DMC, élaboration du règlement local de publicité intercommunal, poursuite des aménagements de zones d'activités économiques (parc des collines, secteur Gare, Wittelsheim...), accompagnement à la réalisation d'un éco quartier sur les communes d'Illzach, Riedisheim et Rixheim,
- **Transports** : première année pleine du nouveau réseau Soléa, développement du compte mobilité, arrivée des 15 premiers bus bio gaz, poursuite de nouveaux aménagements cyclables et pédestres...
- **Transition énergétique** : poursuite des travaux relatifs au nouveau réseau de chaleur intercommunal Rixheim-Illzach-Riedisheim-Mulhouse, exploitation du nouvel outil de suivi des consommations énergétiques...
- **Eau, Déchets et propreté** : première année d'exercice de la compétence eau, ouverture de la Recyclerie-Cité du réemploi, poursuite de la politique déchet 2030 et du plan propreté...
- **Climat, biodiversité et agriculture durable** : adoption du nouveau Plan Climat Air Energie, finalisation du projet alimentaire territorial, poursuite des travaux sur l'atlas intercommunal de la biodiversité...

## Un territoire solidaire et attractif

- **Habitat, logement, renouvellement urbain** : engagement dans le programme de rénovation urbaine, engagement et mise en œuvre du plan initiative copropriétés (Mulhouse, Illzach, Wittenheim ...), poursuite de la production de logements sociaux, montée en puissance de la rénovation énergétique du parc privé, OPAH Fonderie, poursuite du dispositif Logement d'abord, première année pleine de la DSP « gens du voyage »
- **Petite enfance et périscolaire** :
  - ✓ pour la petite enfance: création ou extension de multi-accueils à Illzach, Ottmarsheim, Pfastatt
  - ✓ pour le périscolaire: création ou extensions de périscolaires dans plusieurs communes de l'agglomération
- **Personnes âgées**: nouvelle édition de la carte pass'temps,
- **Sports et équipements communautaires** : Plan Piscines, label « Terre de Jeux » dans le cadre des JO Tokyo 2020 et Paris 2024, inauguration du plateau médical au centre sportif régional...
- **Cohésion sociale**: poursuite des actions (aventure citoyenne...), prolongation et révision du Contrat de Ville jusqu'en 2022

## Les coopérations et partenariats

- **Coopération et mutualisation avec les communes de m2A**: première évaluation de la mission d'appui aux communes, accompagnement du groupement de commandes concernant le devenir du réseau câblé, formations communes pour les agents, développement de nouveaux e-services sur la plateforme, poursuite des « rencontres métiers »
- **Procédures contractualisées**: engagement de m2A dans le futur contrat de plan Etat-Région (CPER) et dans la prochaine programmation des fonds européens sur la période (2021-2027)
- **Echanges et partenariats** : au sein du pôle métropolitain d'Alsace, à l'échelle Sud Alsace et dans le cadre du Post Fessenheim, finalisation de la stratégie transfrontalière

## 8. Conclusion

### La situation financière est en amélioration mais demeure contrainte

- Sur la période 2020–2024 l'agglomération a pour objectif de consolider sa situation financière tout en poursuivant un programme d'investissement à la hauteur de la stratégie de développement et d'attractivité du territoire
- Ces objectifs doivent se réaliser en intégrant des contraintes incontournables :
  - le respect du cadre de la contractualisation instauré par l'Etat sur la période 2018–2020
  - faire face à la sortie du FPIC en 2020
  - pallier la perte de recette du fait de la suppression de la TH
  - garantir une épargne brute pour financer le programme d'investissement en limitant le recours à l'emprunt
  - éviter le recours au levier fiscal
- Dans ce contexte les efforts de maîtrise des charges devront être poursuivis tout en veillant à la neutralité financière des transferts de compétence
- Pour répondre à ces défis, la construction budgétaire 2020 sera conforme aux orientations suivantes :
  - parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement
  - programme d'investissement en adéquation avec les objectifs du projet communautaire et l'autofinancement
  - recettes en phase avec notre objectif d'épargne brute
  - stabilité des taux de fiscalité